

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

REFECTION ET LA MISE AUX NORMES DES PISTES ET DU BALISAGE DE L'AERODROME DE SAINT YAN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BORDAT

Prénom GEORGES

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de gestion de l'aérodrome de Saint Yan – Saint Yan Air'e Business

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 0 7 3 6 7 0 0 0 2 8

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. Aérodromes. Construction d'aérodromes dont la piste de décollage et d'atterrissage a une longueur de moins de 2 100 mètres.	La piste principale de l'aéroport mesure 2034m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition et retrait des installations dégradées, vétustes ou plus au normes, en vue de leur remplacement
- Rénover et renforcer la piste principale ainsi que les taxiways associés
- Rénover la piste secondaire et les bretelles associés
- Rénover le balisage de la piste principale et des taxiways associés
- Rénover le balisage lumineux de la piste principale et des taxiways associés
- Mettre aux normes CHEA la plateforme et préparer les évolutions vis-à-vis des textes EASA
- Intégrer les exigences issues des démarches environnementales et administratives

cf ANNEXE 4

4.2 Objectifs du projet

- Rénover les infrastructures et les adapter au trafic envisagé

L'ensemble des travaux menés dans le cadre de cette mission doivent respecter les impositions et exigences issues des règles environnementales et permettre la régularisation du site.

- Mettre aux normes l'infrastructure en tenant compte de la future évolution vers l'EASA Issue 5.

L'aéroport est actuellement certifié aux normes françaises. Toutefois les évolutions réglementaires et la position de l'autorité de contrôle tendent vers une unification des pratiques en lien avec le CS ADR DSN de l'EASA. Dans cette optique, l'ensemble des travaux menés doivent permettre d'intégrer la mise aux normes européennes de l'infrastructure.

- Intégrer les impositions réglementaires liées à l'environnement et à l'urbanisme

L'ensemble des travaux menés dans le cadre de cette mission doivent respecter les impositions et exigences issues des règles environnementales et permettre la régularisation du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux n'impacteront pas l'exploitation de l'aéroport de manière significative, ils auront lieu pendant la période de baisse d'activité de l'ENAC (août) et maintiendront toujours une piste utilisable pendant l'opération, ainsi que les circulations vers l'aérogare et les parkings.

Les contrôles de sécurité des ouvrages devront être réalisés contradictoirement sur place avec l'entreprise, un tableau de contrôle complet des installations sera tenu pour transmission à la DSAC dans le cadre des éléments de preuve du dossier de changement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aérodrome sera mis aux normes de sécurité et être en capacité d'accueillir des avions de type ATR, Global Express, Falcon 7X et Gulfstream GV. Pour cela, la piste principale et le taxiway E1 devront atteindre une classe PCN de 23 à 25 F C W T.

La piste secondaire et ses taxiways (ECHO, ECHO2, ECHO3, ECHO4, WHISKY1, WHISKY2 et WHISKY3) seront eux dimensionnés pour de l'aviation légère (<5,7 tonnes).

Les surfaces imperméabilisées ne seront pas modifiées, la gestion des eaux pluviales par infiltration sera conservée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La superficie totale de l'aéroport existant est de 2,5 km², la surface totale existante des surfaces imperméabilisée est de 27 hectares (surfaces bétonnées et chaussée en enrobée bicouche), le projet est donc soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'Eau. En raison de l'antériorité de l'équipement à la Loi sur l'eau, l'autorisation doit être sollicitée par un Porter à connaissance présentant le nouveau projet et démontrant la fonctionnalité des équipements.

Ce porter à connaissance accompagne le permis d'aménager déposé pour les travaux de réfection des pistes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur et largeur de la piste principale	2034 m * 45m
Longueur et largeur de la piste secondaire	1400m * 30m
Superficie totale de l'aéroport existant	2.5 km ²
Surface totale imperméabilisée existante	27 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

71600 SAINT YAN
71600 L'Hôpital-le-Mercier.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 4 ° 0 1 ' 5 6 " 96 Lat. 4 6 ° 4 1 ' 4 4 " 29

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : 260014861 LA LOIRE D'IGUERANDE A DIGOIN ZNIEFF de type I : 260005564 LA LOIRE A SAINT-YAN cf ANNEXE 8
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de Saint Yan, approuvé par arrêté préfectoral n °2014029-0034 cf ANNEXE 6
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux monuments Historiques sur la commune de Saint Yan mais situés à plus de 500m du projet. cf ANNEXE 8
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concernée par la présence de zones humides. Deux zones humides sont cependant situées à proximité. - la prairie humide Varenne-saint-germain (en vert sur la carte 71557) - le milieu humide Saint Yan (en violet sur la carte, code insee 71491) cf ANNEXE 8

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Loire Secteur 1 approuvé par arrêté n° 71-2019-09-24-001 Le site du projet est situé hors zone inondable du PPRI. cf ANNEXE 7
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inventorié comme site BASIAS BOU7100438 relatif à l'activité de l'Aérodrome. L'activité projetée reste identique à l'activité qui a fait l'objet du classement, aucune étude complémentaire de pollution n'est donc nécessaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les informations obtenues sur le site du préfet de Saône-et-Loire, l'emprise du projet n'est pas comprise dans un périmètre de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2601017 - VAL DE LOIRE BOCAGER FR2612002 - VALLÉE DE LA LOIRE DE IGUERANDE À DECIZE Ces sites sont situés à moins d'un kilomètre à l'Ouest de l'aérodrome. Leur sensibilité est principalement liée à la proximité de la Loire. (cf ANNEXE 8)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'essentiel des matériaux issus des travaux seront réutilisés sur le site. Les fraisats des pistes seront réutilisés sur les chemins de ronde de l'aéroport, au niveau des aires de propreté, au niveau des voies d'accès à la rampe d'approche (création et réfection) et dans les accotements des pistes. L'excédent de déblais sera nivelé dans les bandes des pistes L'excédent de terre végétales sera mis en merlon pour une réutilisation après réglage, compactage des accotements et bandes des pistes. Seul les matériaux issus des démolitions complètes des chaussées seront évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rénovation se fait sur l'emprise existante, par conséquent le projet n'a pas d'emprises sur les milieux naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces et habitats justifiant le classement Natura2000 sont principalement liées à la proximité de la Loire et d'habitats de prairies humides à sèche et de boisements alluviaux. Cet ensemble constitue un corridor écologique important. Le projet n'a pas d'emprise sur les milieux naturels et n'affecte pas la fonctionnalité de ce corridor écologique. Le trafic aérien ne sera pas modifié par le projet, l'impact sur les zones de vol n'est donc pas augmenté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réfection est réalisée sur une emprise constante et n'engendre aucune consommation d'espace.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise aux normes de l'équipement a pour principal objectif l'amélioration de sa sécurité. Les émissions de polluants liés à la circulation ne sont pas modifiées par le projet car celui ci n'impacte pas le trafic aérien.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aéroport de Saint-Yan a en total 27 000 mouvements annuels en moyenne, dont 80% liés à l'activité de l'ENAC et des mouvements militaires en EMB 121 Xingu, le reste du trafic étant des vols d'aviation d'affaires et de loisirs. Le projet de réfection des pistes doit permettre d'accueillir l'augmentation d'activité de l'aérodrome, estimée à +2%/an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'aérodrome fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit afin de limiter l'exposition au bruit de la population.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de l'aérodrome n'est pas génératrice d'odeurs.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de l'aérodrome n'est pas génératrice de vibrations. Les travaux de réfection des pistes ne nécessitent pas de méthodes génératrices de vibrations.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les dispositifs lumineux halogènes servant à guider les pilotes à l'atterrissage seront modifiés dans le cadre du projet pour des dispositifs LED, plus économes. Les durées d'allumage seront similaires à la situation existante.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'impacte pas le trafic aérien et donc pas les polluants émis par ce trafic.</p> <p>La phase de travaux pourrait engendrer des dépôts de poussière lors des travaux de terrassement des pistes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues du projet sont intégralement infiltrées. Les masses d'eau souterraine qui reçoivent ces rejets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bassin versant de socle de la Loire bourguignonne référencée FRGG043, par l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Calcaires et marnes du Jurassique du Beaujolais libres référencée FRGG045 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments de l'aérodrome ne sont pas concernés par le présent projet. Les quantités d'effluents générés par ces bâtiments ne sont pas affectées.</p> <p>Les pistes de l'aérodrome n'engendrent pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les matériaux issus du décapage des pistes nécessitent leur évacuation vers une installation de déchets non dangereux non inertes. Les quantités ne sont pas évaluées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification de l'apparence du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'emprise nouvelle utilisée

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul projet soumis à étude d'impact à proximité est un projet de parc photovoltaïque au sol à Vitry-en-Charollais (71), ce projet n'est pas de nature à produire des impacts cumulés avec la refecton des pistes de l'Aérodrome.

La refecton des pistes a pour objectif le maintien du trafic actuel. Par conséquent, il ne va pas entrainer de variation du trafic routier ou aérien ni des nuisances induites (fluidité du réseau routier, conditions acoustiques, pollution de l'air...).

Aucune emprise sur les milieux naturels n'est prévue.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de gestion des eaux pluviales décrites dans la Reconnaissance d'Antériorité et Porter à Connaissance Loi sur l'Eau permettent d'amener à un niveau négligeable les impacts du projet sur le milieu. Ces mesures sont principalement :

- Conservation de la gestion actuelle des eaux pluviales des pistes par infiltration dans les espaces verts, car fonctionnel
- Protection contre les pollution accidentelle assurée par les pompiers présents sur le site
- Application de mesures de chantier visant à limiter les émissions liées à l'activité des engins

L'absence d'emprises supplémentaires permet d'éviter les incidences potentielles sur la consommation foncière et les milieux naturels.

La quantification et la qualification des déchets de chantier sera réalisée afin de les évacuer vers les filières adaptées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projet sont d'ordre hydrauliques et sont donc suffisamment évoqués dans le cadre de l'autorisation Loi sur l'Eau dont le projet fait objet. Le projet étant réalisé à emprise constante, il ne produit pas d'impact sur les milieux naturels et ne modifie pas l'aspect paysager du site. Le planning des travaux permettra de toujours conserver une piste opérationnelle afin de maintenir l'activité de l'aérodrome pendant la phase de chantier.

Au regard de ces éléments, le projet a intégré l'ensemble des enjeux environnementaux et ne semble pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 1 : CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
ANNEXE 2 : Plan de situation
ANNEXE 3 : Plan des abords du projet
ANNEXE 4 : Présentation du projet
ANNEXE 5 : Planche photographique des abords du projet
ANNEXE 6 : Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de St Yan
ANNEXE 7 : Risque d'Inondation
ANNEXE 8 : Contexte Naturel et Patrimonial

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Yan

le, 25/05/2021

Signature

S.Y.A.B
SAINT YAN AIR'E BUSINESS
Aéroport de St Yan
71600 SAINT YAN
Tél. : (33) 03 85 70 96 43
Email : syab71@orange.fr



